

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 205

présenté par
Mme Ménard et Mme Lorho

ARTICLE 6

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« quinze »

le mot :

« sept ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de simplifier les recours devant la Cour nationale du droit d'asile.